

Objectifs

Savoir monter, utiliser et démonter un échafaudage de pied en sécurité, être en capacité d'effectuer les vérifications journalières et trimestrielles des échafaudages, conformément à la réglementation. (Décret du 01/09/04)

**Public :**

Tout salarié désigné par l'employeur. Personnel d'exécution ayant à utiliser des échafaudages de pied.

**Pré requis :**

Âgé d'au moins 18 ans et titulaire d'un avis favorable du médecin du travail pour l'aptitude au poste.

**Méthodes pédagogiques :**

Animation groupale active et participative. Les apports théoriques seront réalisés par un formateur reconnu CARSAT/INRS.



Mise en situation pratique pour effectuer divers types de montages d'échafaudage.

Contenu pédagogique

Le contexte réglementaire
Rôle et responsabilité de l'employeur et des salariés
Les statistiques d'accidents
Les risques inhérents au montage et à l'utilisation d'un échafaudage de pied
Les mesures de préventions et les interdictions
Plan de montage, ou de transformation de l'échafaudage
Les conditions en matière d'efforts de structure admissibles
La préparation du chantier (organisation, vérifications...)
La sécurité lors du montage, du démontage ou de la transformation de l'échafaudage
Le démontage et le repli du chantier.
La vérification journalière et trimestrielle d'un échafaudage

Validation de la formation

Une attestation d'assiduité et un document « attestation de compétences » seront délivrés à l'issue de la formation après une évaluation théorique (QCM) et une évaluation pratique sur le montage démontage et vérifications des échafaudages de pied.

Durée : 2 jours (14 h)**Tarifs :**

Intra entreprise : Nous consulter(contacts.reflex@gmail.com)

Inter entreprise : 500 € Net de taxe/stagiaire

Art. R. 233-13-31. du C.T.- Les échafaudages ne peuvent être montés, démontés ou sensiblement modifiés que sous la direction d'une personne compétente et par des travailleurs qui ont reçu une **formation** adéquate et spécifique aux opérations envisagées,(.....)